

“ Or, c'est une loi de l'Eglise, proclamée plusieurs fois par la Sacrée Pénitencerie, que, dans des cas de cette sorte, on peut accorder la sépulture ecclésiastique même à ceux à qui on devrait, en d'autres circonstances, la refuser, en en réglant la pompe extérieure sur la qualité des personnes.

“Quant à la prière bien connue composée dans un moment de suprême angoisse, digne de compassion, comme elle n'est pas conforme aux lois de la sacrée liturgie, elle ne peut être, et n'a jamais été approuvée par la suprême autorité ecclésiastique.”

Les catholiques ont accueilli avec joie cette note qui faisait la lumière sur un sujet si délicat. Quant aux italianissimes dont les imprudences de langage l'avaient provoquée, ils se sont répandus en injures contre le Saint-Siège.

La prière dont il est question dans la note pontificale est celle que la reine Marguerite avait composée, dans l'effusion de sa douleur, pour le repos de l'âme de son royal époux. Cette prière renfermait des expressions inadmissibles. Elle contenait une sorte de litanie dont je détache ces deux invocations :

“ Parce qu'il n'a jamais voulu autre chose que la justice, soyez compatissant envers lui, Seigneur. — Parce qu'il a été bon jusqu'à son dernier soupir et est tombé victime de sa bonté, donnez-lui, Seigneur, la couronne des martyrs.”

C'était véritablement trop fort. La reine Marguerite, très pieuse, mais pas du tout théologienne, n'avait pas mesuré la portée des mots dont elle s'était servie. On ne pouvait dire d'Humbert, usurpateur des domaines pontificaux, qu'il n'avait “ jamais voulu que la justice.” Cette prière devait donc être répudiée par l'autorité suprême, d'autant plus que l'évêque de Crémone, Mgr Bonomelli, lui avait malheureusement, et trop à la hâte, donné son approbation.

Ces incidents ont provoqué de longs et vifs commentaires dans la presse catholique et sectaire. Les journaux libres penseurs se sont montrés d'autant plus furieux qu'ils avaient donné plus audacieusement carrière à leur imagination, à l'occasion de la mort d'Humbert et de l'attitude tolérante des autorités ecclésiastiques. Ils en avaient conclu imprudemment que le Pape était prêt à entrer dans la voie des compromis. Le Saint-Père a cru nécessaire de mettre fin à ces propos. Il a fait adresser à tous les représentants du St-Siège à l'étranger une note dont une dépêche de l'Agence Fournier donne l'analyse suivante :